

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept, le huit février à vingt heures trente, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le premier février deux mille dix-sept, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle communale au 51 de la place Jean XXIII, à St Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Monsieur Patrice BARBAULT – Monsieur Joël CLATOT – Madame Nathalie GIRARD – Monsieur Didier JURET – Madame Odile PICHON – Madame Barbara REGNIER

Etaient absents :

Madame Christine HUU qui donne pouvoir à Monsieur Patrice BARBAULT
Madame Fauzia MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Didier JURET
Monsieur Michel HONORE qui donne pouvoir à Madame Barbara REGNIER
Madame Christine MARC

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Madame Barbara REGNIER

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Est annoncé en questions diverses : la signature de la convention pour dématérialisation des actes réglementaires et budgétaire en Préfecture

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) DCS2017-01 - FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2017

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 :

Des remarques ont été faites sur les points suivants :

- mise en exergue du financement privé et des subventions à obtenir pour le projet « Artventure »
- le choix d'investissement 2017 porte sur le logiciel de gestion école de musique au détriment de l'achat d'un piano, reporté à 2018.

2°) DCS2017-02 – FINANCES : Prise en charge de frais pour le stage en alternance sur une mission action culturelle

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents approuve la prise en charge d'une partie des frais de formation et de déplacements de la stagiaire. Considérant l'intérêt de faire appel à une stagiaire pour effectuer cette mission sur la période de février 2017 à juin 2018. Il est précisé qu'une partie des frais de formation seront à la charge du SIAM (selon convention avec l'organisme de formation, soit 400 € pour ce stage. Il est précisé également que les frais de déplacement de la stagiaire, dans le cadre de ses missions au SIAM, sera pris en charge dans les mêmes conditions que les remboursements de frais de déplacement des agents.

3°) DCS2017-03 – ADMINISTRATION GENERALE : Convention pour dématérialisation des actes réglementaires et budgétaire en Préfecture

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents approuve la décision de s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture et

autorise la Présidente à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Maine et Loire, représentant l'Etat à cet effet.

Informations diverses :

Une demande de la commune de Verrières en Anjou par le biais du maire délégué de Pellouailles les Vignes, est faite pour qu'une partie du matériel pédagogique de l'école de musique Vibra'Siam soit mutualisée avec l'orchestre associatif OVA de Pellouailles les Vignes.

Le matériel pédagogique de l'école de musique est en constant changement d'affectation suivant les attributions de salles et les cours.

Plusieurs questions se posent :

- propriété et jouissance des biens suite au transfert de compétences à la création du SIAM.
- quelle organisation pour que le matériel reste en priorité à l'usage de l'école de musique ?
- ma demande de mutualisation porte-elle sur le matériel pédagogique antérieur à la création du SIAM ou sur celui acheté par le SIAM depuis sa création ?
- quid des autres associations dans les autres communes du SIAM qui souhaiteraient bénéficier du parc instrumental du SIAM
- quid de l'investissement/entretien du parc instrumental pédagogique

Décisions :

- Prendre conseil auprès d'un juriste pour éclaircir les termes des textes de référence
- rencontrer le Président de l'association OVA
- les élus de Verrières doivent de façon très officielle, en attendant une solution, permettre à l'association OVA de récupérer son matériel en présence d'élus avec attestation du retrait du matériel.

Fin de séance à 23h30.

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

